



Trousse des médias

À propos du Centre de la sécurité des télécommunications

Le Centre de la sécurité des télécommunications est l'organisme national de cryptologie du Canada.

Le CST offre deux services essentiels au gouvernement du Canada. Il fournit un service de renseignement électromagnétique à l'appui des politiques étrangères et de la défense, ainsi qu'un service de protection des renseignements et des communications électroniques.

Notre vision

Être l'organisme national qui maîtrise le réseau mondial d'information afin d'accroître la sécurité nationale du Canada.

Notre mission

Fournir et protéger l'information au moyen de techniques de pointe.

Ce que nous faisons

Le Centre de la sécurité des télécommunications a pour mandat d'acquérir et de fournir du renseignement électromagnétique étranger et, de fournir des avis, des conseils et des services pour aider à protéger les renseignements électroniques et les infrastructures d'information du gouvernement du Canada. Nous fournissons également une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité.

Notre rôle au sein du gouvernement

Le ministre de la Défense nationale rend compte de toutes les activités du CST devant le Cabinet et le Parlement. Le ministre fournit également une orientation au CST pour ce qui est de ses activités

Le ministre de la Défense nationale reçoit l'appui de deux sous-ministres. Le Conseiller national pour la sécurité est responsable des politiques et des activités du CST. Le sous-ministre de la Défense nationale est responsable des questions administratives qui touchent le CST.



Loi et examen

Le CST mène ses activités dans le respect de toutes les lois du Canada, y compris le *Code criminel*, la *Loi canadienne sur les droits de la personne*, la *Loi sur la protection des renseignements personnels* et la *Charte canadienne des droits et libertés*.

L'adoption de la *Loi antiterroriste* en 2001 a officialisé l'existence du CST. La loi décrit divers aspects du CST, y compris son rôle, ses responsabilités et sa fonction au sein du gouvernement.

La loi établit également les responsabilités du commissaire du CST. Le commissaire du CST a pour mandat d'examiner les activités du CST pour s'assurer de leur conformité aux lois du Canada. Il a accès à toute l'information du CST, sauf les documents du Cabinet, et remet un rapport annuel au ministre de la Défense nationale qui le présente ensuite au Parlement. Dans les huit rapports remis jusqu'à présent, le commissaire du CST indique que le CST respecte la loi dans l'exercice de son mandat.



Histoire

L'organisme qui deviendra quelques années plus tard le Centre de la sécurité des télécommunications voit le jour dès le début de la Seconde Guerre mondiale.

Fondée en 1941 à titre d'organisme civil sous l'égide du Conseil national de recherches, la Sous-section de l'examen et de la traite des communications électroniques étrangères qui sont interceptées surtout par la station du Canadian Signalling Corps à l'aéroport de Rockcliffe à Ottawa. Pendant la guerre, la Sous-section de l'examen réussit à décrypter, traduire et analyser ces transmissions étrangères et à transformer ces données brutes en rapports de renseignement utiles. Parmi ses cibles, on compte les cellules de renseignement militaires allemandes en Amérique du Sud, la marine et le corps diplomatique du gouvernement Vichy en France, allié à l'époque à l'Allemagne nazie, et les Japonais.

À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le gouvernement fédéral débat l'utilité de cet effort de cryptographie. La révélation de l'ancien cryptographe soviétique Igor Gouzenko que des cellules d'espionnage sont actives au Canada aide à persuader le gouvernement du Canada que dans le cadre de la Guerre froide, l'organisme de cryptographie et de renseignement électromagnétique a un rôle à jouer pour recueillir, décrypter, traduire et analyser le renseignement électromagnétique étranger en temps de paix.

À la recommandation de Lester Pearson, le Cabinet fédéral adopte un décret officialisant ainsi l'organisme. C'est à ce moment que la sous-section est amalgamée à un organisme de cryptographie militaire appelé l'Unité de discrimination et renommée la Direction des télécommunications du Conseil national de recherches (DTCNR). Peu de temps après, la nouvelle section établit des liens avec des organismes semblables aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Australie et en Nouvelle-Zélande, perpétuant ainsi l'étroite collaboration instaurée pendant la guerre.

La création d'un programme COMSEC au Canada découle du besoin de protéger l'information sensible transmise par de nombreux organismes gouvernementaux, notamment les Affaires extérieures, la Défense nationale et la Gendarmerie royale. Avant 1947, le Royaume-Uni fournissait gratuitement du matériel cryptographique au Canada. En février 1946, les autorités britanniques suggèrent au Canada, à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande de mettre sur pied leurs propres installations de production afin de répondre à leurs besoins internes en matière de cryptographie. À la fin de la même année, un élément de production de matériel cryptographique voit le jour au sein de la nouvelle Direction des télécommunications. Il a pour mandat de fabriquer du code et du matériel de chiffrement qui seront utilisés par des machines d'origine américaine ou britannique.



Pendant les années de Guerre froide, la DTCNR et ses partenaires du Réseau radio supplémentaire des Forces canadiennes fournissent du renseignement électromagnétique sur l'Union soviétique qui est exact, opportun et fait autorité. La plupart de cette information est partagée avec ses alliés et partenaires SIGINT, surtout avec les États-Unis. En contrepartie, le Canada reçoit une vaste quantité de renseignements de grande valeur sur divers sujets d'intérêt pour le gouvernement du Canada d'ordre diplomatique, commercial, politique et militaire.

En 1974, une émission télévisée « The Fifth Estate » diffuse un exposé sur la participation du Canada au renseignement électromagnétique. Le programme révèle l'existence de la DTCNR, auparavant dans l'ombre, et explore la nature de son programme de renseignement électromagnétique et de ses liens avec ses partenaires américains. Les révélations de Fifth Estate font l'objet de discussions à la Chambre des communes la semaine d'après. Suite à cette publicité négative, le gouvernement transfère aussitôt l'organisme de sécurité des télécommunications et de SIGINT sous l'égide du ministère de la Défense nationale et le renomme Centre de la sécurité des télécommunications.

Pendant des années, le CST continue son double rôle en fournissant en toute discrétion du SIGINT et COMSEC de qualité qu'il partage avec ses alliés et partenaires en échange d'autres renseignements dont il bénéficie grandement. Toutefois, après la chute du mur de Berlin en 1989 et l'effondrement du communisme européen peu après, le CST souffre de coupures de nature financière et humaine qui entravent sa capacité de rester au faite dans les années 1990.

À la même époque, une révolution prend place dans le monde des télécommunications. La rapidité, la diversité et la quantité des télécommunications augmentent à une vitesse éclair. En outre, l'utilisation de plus en plus répandue de la Toile mondiale comme outil de communications rend très vite obsolète de nombreux moyens de télécommunications moins sophistiqués.

Les attentats terroristes contre les États-Unis le 11 septembre 2001 sonnent l'alarme auprès de la collectivité de la sécurité et du renseignement au Canada comme aux États-Unis. La *Loi antiterroriste*, adoptée en décembre 2001, consacre les pouvoirs juridiques du CST lui permettant d'assumer de façon plus assurée ses rôles de SIGINT et de COMSEC (maintenant appelé sécurité des technologies de l'information). De plus, la loi assure les assises du bureau du Commissaire du CST qui a maintenant l'autorité d'examiner la légalité des activités du CST. Le bureau a confirmé, dans ses huit rapports, que le CST respecte les lois du Canada.

De nos jours, le Centre de la sécurité des télécommunications, dans le cadre de ses programmes de SIGINT et de sécurité des technologies de l'information,

cherche à assurer la sécurité du Canada et de la population canadienne.
L'organisme croît et continue à puiser dans les compétences et les talents des
fabricants et des casseurs de codes.



Le renseignement électromagnétique (SIGINT)

Le programme SIGINT du CST produit du renseignement qui répond aux besoins du gouvernement du Canada.

Le CST collecte des renseignements étrangers que le gouvernement peut utiliser dans le cadre de la diffusion d'alertes stratégiques, de l'élaboration de politiques, de la prise de décisions, et de l'évaluation quotidienne des moyens et intentions de pays étrangers.

La réussite de cette démarche est fondée sur la faculté du CST de comprendre les technologies clés employées dans l'infrastructure mondiale d'information.

Le CST compte sur ses plus proches alliés en matière de renseignements étrangers – les États-Unis, le Royaume-Uni, l'Australie et la Nouvelle-Zélande – pour se partager la charge de la collecte et la production du renseignement qui en découle. Le Canada profite considérablement des efforts communs de cette alliance déployés pour la collecte des communications étrangères et l'élaboration de rapports qui en découle.

Pendant la guerre froide, le CST, dont le client principal en matière de renseignement électromagnétique était alors le ministère de la Défense nationale, se préoccupait essentiellement des opérations militaires de l'ancienne Union soviétique. Depuis la fin de la guerre froide, les besoins du gouvernement du Canada ont évolué et englobent désormais un grand nombre de questions touchant la politique, la défense et la sécurité qui intéressent un plus large éventail de ministères clients.

Bien que ces questions constituent toujours des priorités clés en matière de renseignement pour les décideurs du gouvernement du Canada, le souci accru de protéger la sécurité des Canadiens et des Canadiennes suscite un intérêt grandissant pour le renseignement lié aux questions transnationales, dont le terrorisme.

Le CST fournit actuellement des renseignements étrangers provenant du SIGINT à un nombre croissant de clients haut placés au sein du gouvernement.



Le programme de sécurité des technologies de l'information

Depuis le 11 septembre 2001, notre monde a changé considérablement.

En raison du nombre croissant de cyberdépendances et de menaces à l'échelle mondiale, le gouvernement du Canada reconnaît le besoin urgent et critique d'absorber rapidement le problème accru des menaces et des vulnérabilités en matière de sécurité des TI. Dans le cadre du programme de sécurité des technologies de l'information, le CST fournit au gouvernement du Canada des conseils opportuns, crédibles et impartiaux, ainsi que l'orientation technique nécessaire pour le guider dans ses décisions importantes en matière de sécurité des TI.

Comme suite à ce besoin urgent et critique, les responsables ont adopté une nouvelle position stratégique de nature prédictive dans le cadre du programme de sécurité des technologies de l'information pour fournir des connaissances pertinentes fondées sur des pratiques saines et des solutions avant-gardistes. Le programme de la sécurité des TI a mérité le respect appréciable de la communauté internationale et une réputation d'excellence en technologie. Il apporte maintenant son expertise au-delà de ses clients techniques traditionnels pour servir les clients du gouvernement du Canada responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et des programmes. Cette approche vise à harmoniser les exigences opérationnelles en sécurité des TI du gouvernement du Canada avec ses besoins et ses processus opérationnels.

Le programme STI aidera le gouvernement du Canada dans ses efforts à rendre la cybersécurité un instrument opérationnel. Augmenter la sensibilisation à la cyberprotection, acquérir les connaissances requises et favoriser l'adoption et l'application des solutions de sécurité appropriées – voilà les éléments qui seront mis en œuvre dans un processus évolutif. Grâce à son programme de sécurité

des TI, le CST s'engage à assurer la fiabilité et la sécurité des cyberéseaux et des infrastructures essentielles des clients du gouvernement du Canada.



Prenez part à l'action!

Le CST offre un milieu de travail dynamique et stimulant dans lequel des spécialistes de milieux différents partagent leur expertise et leur engagement dans un environnement d'équipe.

Nous sommes à la recherche **d'analystes du renseignement** et de **spécialistes des langues** intéressés à occuper des postes motivants dans les domaines de l'analyse, de la recherche, de la traduction, de la transcription et de la rédaction de rapports.

Nous sommes à la recherche **d'ingénieurs** chargés du développement de systèmes matériels et logiciels, ainsi que de la mise à l'essai et de la documentation au moyen d'équipement et d'installations à la fine pointe de la technologie, et ce, dans les deux secteurs d'activités du CST : le renseignement électromagnétique (SIGINT) et la sécurité des technologies de l'information (STI).

Nous embauchons des **mathématiciens** qui, grâce à un mélange de formation interne formelle et pratique, devront appliquer des mathématiques à la cryptographie ainsi qu'à d'autres domaines des technologies de l'information.

Nous sommes à la recherche **d'informaticiens** pour développer des systèmes dans différents domaines opérationnels, notamment : en cryptanalyse, en soutien technique, en bureautique, en sécurité des télécommunications, ainsi que dans d'autres secteurs reliés aux communications.

Nous sommes à la recherche **d'administrateurs pour le centre de dépannage** et **d'administrateurs de système** chargés d'installer et de configurer les systèmes d'exploitation, le matériel, les logiciels et les applications. Nos administrateurs de système sont également responsables du dépannage ponctuel et de la maintenance quotidienne des systèmes dans un environnement NT et UNIX (Solaris, AIX, HP-UX, UNICOS).

Nous embauchons également des **programmeurs et développeurs** chargés du développement de logiciels et d'applications spécialisées et des essais de vulnérabilités sur différents produits ou logiciels. Nos programmeurs et développeurs fournissent un soutien stratégique et technique afin de démontrer les concepts du Centre de protection de l'information, de mieux définir les besoins, d'effectuer des recherches et d'élaborer des outils et des techniques.



Nous sommes à la recherche de **physiciens** chargés de la recherche et du développement dans les domaines des radars, des communications et de l'analyse des signaux numériques. Dans le but de protéger les télécommunications du gouvernement, les physiciens du CST examinent des nouvelles méthodes d'acquisition de données et d'analyse, et ce, en utilisant du matériel informatique et de l'équipement sophistiqués tels que des analyseurs de spectre, des oscilloscopes et des synthétiseurs de fréquence.

Le CST est également à la recherche de professionnels en finance, de comptables, de professionnels en gestion des installations, de planificateurs d'activités, de commis, de professionnels en administration, de gestionnaires de projet, de spécialistes en communication et de professionnels en ressources humaines.

Si vous désirez obtenir plus de renseignements sur les perspectives de carrière au CST ou si vous êtes intéressé à faire demande d'emploi, veuillez consulter la **section carrières de notre site Web** à l'adresse suivante www.cse-cst.gc.ca.

Joignez-vous à l'équipe du CST!



Synopsis du CST

Le Centre de la sécurité des télécommunications est l'organisme national de cryptologie du Canada.

En septembre 2004, 1 269 employés étaient au service du CST et la plupart travaillent au bureau central du CST à Ottawa.

Le budget du CST pour l'exercice financier 2004-2005 est de 198 millions de dollars.

Keith Coulter est le chef actuel du CST. Avant d'être nommé chef du CST en août 2001, M. Coulter a occupé plusieurs postes dans le secteur privé et au gouvernement fédéral. Il est un ancien membre la patrouille de démonstration aérienne des Forces canadiennes « Les Snowbirds ».

Le CST est créé en 1946 sous le nom de Direction des télécommunications du Conseil national de recherches (DTCNR). En 1974, la DTCNR est placée sous l'égide du ministère de la Défense nationale et change de nom pour devenir le Centre de la sécurité des télécommunications.

Le mandat et les responsabilités du CST ont été garantis par la *Loi antiterroriste* en 2001.

Le commissaire du CST effectue l'examen des activités du CST. Le commissaire actuel du CST est le **tres** honorable Antonio Lamer, ancien juge de la Cour suprême du Canada. Les huit rapports annuels qu'a présentés le commissaire du CST ont tous attesté la légalité des activités du CST.

L'adresse du site Web du CST est la suivante www.cse-cst.gc.ca